

SEANCE ORDINAIRE SUPPLEMENTAIRE DU 6 MAI 2003

BUREAU :

Président : M. François LANCE
Vice-présidente : Mme Annick BOUNOUS
Membres : M. Gilles AUGSBURGER, Mme Andrée JELK-PEILA,
M. Charles PAGE

Sont présents :

MM. Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Marc GUILLERMIN, Pierre-Henri HEIZMANN, Pierre JAQUET, Mme Christiane LAPAIRE, M. Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, M. Christian MARCHIANDO, Mme Carla MELVYN, MM. Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric RENEVEY, Mme Nathalie REVILLOD, M. André RICHERT, Mme Sylviane SCHENKER, MM. Jean-Michel SCHLUCHTER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Mme Marina WYSS LOTTAZ, M. Dominique ZEHFUS

Excusés : M. François BAERTSCHI, Secrétaire,
M. Henri IMHOF, Mme Patricia SOLIOZ

Assistent à la séance : M. Walter SPINUCCI, Maire
MM. Pascal CHOBAS et Marco FOLLMY, Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Propositions du Conseil administratif
- 5) **Commission des écoles, culture et loisirs et Commission sociale – Séance du 13 mars 2003 –**
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS
Commission des finances – Séance du 14 avril 2003 –
Rapporteur : Mme Carla MELVYN
Pavillon provisoire pour le Collectif des Palettes
Crédit d'investissement (Fr. 375'000.--) **p. 1342 Arrêté**
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séance du 31 mars 2003 –**
Rapporteur : M. Frédéric RENEVEY
Commission des finances – Séance du 14 avril 2003 –
Rapporteur : Mme Carla MELVYN
 - a) Pont du chemin Sous-Bois – Travaux d'élargissement et mise en conformité -
Crédit d'investissement (Fr. 174'000.--) **p. 1347 Arrêté**
 - b) Immeubles locatifs communaux – Panneaux solaires production d'eau chaude sur les bâtiments suivants :
 - 2-4-6-8, place des Ormeaux / 2, chemin des Pâquerettes / 25, route de Chancy / 9-11-15-17, groupe des Recluses
Crédits d'investissement (Fr. 155'000.-- et Fr. 115'000.--) **p.1348 Arrêtés**
 - c) Divers

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

- 7) **Commission sociale – Séance du 27 mars 2003 –**
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA
a) « Le Maillon manquant » - Audition de Mme Jeanrenaud Dokic,
inspectrice d'école dans le canton de Genève **p. 1349** **Information**
b) Divers
- 8) **Commission des sports – Séance du 3 avril 2003 –**
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS
Rencontre avec le comité du Lancy-Basket **p. 1351** **Information**
- 9) Propositions individuelles et questions **p. 1352**
10) Questions du public **p. 1358**

M. LANCE : J'ouvre cette séance ordinaire supplémentaire de notre Conseil municipal en saluant les Conseillers municipaux présents, je salue notre Maire, M. Walter Spinucci, je salue notre Secrétaire générale, Mme Odile de Garrini, Mme Augsburg, notre procès-verbaliste, M. Breda, notre huissier et M. Andrey, préposé aux diapositives. Je salue le public et éventuellement les représentants de la presse.

J'ai trois excusés : Mme Solioz, M. Baertschi et M. Imhof.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. LANCE : Notre Bureau s'est réuni le 15 avril pour cette séance ordinaire supplémentaire du Conseil municipal, entre-temps, j'ai reçu une lettre du Collectif des Palettes, communauté d'intérêt à la vie du quartier, concernant la création de l'association :

« M. le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Collectif Palettes, lors de la fête de quartier qui s'est déroulée sur l'esplanade de la T104, s'est fondé en association durant l'assemblée générale constitutive le samedi 3 mai 2003.

Le comité de cette nouvelle association se réserve le droit selon ses statuts, d'élire en son sein, le président, le secrétaire et le trésorier, à sa prochaine séance.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de ces statuts. Nous ne manquerons pas de vous fournir ultérieurement la liste des membres et des élus de l'association.

En vous remerciant de votre attention, recevez, etc. »

M. LANCE : Bien entendu, je tiens à votre disposition les statuts de cette nouvelle association.

Juste une communication aux membres du Bureau, donc notre Bureau se réunira, pour la séance du 22 mai, le lundi 12 mai à 11.45 heures, et ce Bureau sera suivi du

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

repas traditionnel de fin d'année. La convocation est partie aujourd'hui, et la mention du repas n'était pas indiquée.

Autre divers, c'est notre Vice-présidente qui va nous en faire part.

Mme BOUNOUS : Au nom du Bureau, nous tenons à féliciter les trois Conseillers administratifs élus. Nous leur souhaitons plein succès dans l'exécution de leur mandat, et surtout nous adressons notre reconnaissance et nos remerciements à M. Spinucci pour les douze ans de travail et de dévouement au Conseil administratif de notre commune. Il a été un guide et un soutien pour chacun d'entre nous par sa connaissance des dossiers, nous ne souhaitons qu'une chose, le garder avec nous sur les bancs du Conseil municipal. Merci pour tout Monsieur Spinucci.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. SPINUCCI : Je dois tout d'abord excuser l'absence, très provisoire, de mes deux collègues, je pense qu'ils vont arriver tout à l'heure, c'est certainement un retard dû au trafic de la route des Acacias. La route des Acacias permet d'excuser tous les retards aujourd'hui.

Je vous remercie pour les paroles que Mme Bounous vient de m'adresser, et je vous remercie toutes et tous de l'avoir soutenue par vos applaudissements.

Ma communication de ce soir est très courte. Le Conseil administratif, suivant les principes du développement durable, a pris la décision d'employer, à partir de la fin du stock en place, du papier recyclé type Biotop 3, pour toute la documentation qui doit être diffusée de la Mairie. Cela nous coûtera Fr. 731.70 par an de plus-value sur les achats de quantité moyenne de ces dernières années.

4. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**5. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séance du 13 mars 2003 -
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS
COMMISSION DES FINANCES - Séance du 14 avril 2003 -
Rapporteur : Mme Carla MELVYN**

**Pavillon provisoire pour le Collectif des Palettes
Crédit d'investissement (Fr. 375'000.--)**

=====

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

Mme BOUNOUS présente le sujet : La Commission des écoles, culture et loisirs et la Commission Sociale ont convoqué les représentants du Collectif Palettes afin de débattre une dernière fois sur la possibilité de construire un pavillon provisoire.

Nous avons donc eu le plaisir d'accueillir M. Jacques Bergholz, animateur des Locaux autogérés, Mme Marie-Hélène Boulian, présidente de la garderie de l'Etoile et membre du groupe de proximité, M. Vital Dorsaz, animateur du centre Marignac, M. Eric Gardiol, Amicale de l'association Reggae, M. Alexandre Mumenthaler, animateur hors-mur et un stagiaire, M. Jacques Roggo, animateur du Centre Marignac.

Il est rappelé qu'après étude trois variantes sont proposées :

1. pour un montant de Fr. 330'000.-- les entreprises se chargent de la structure et le Collectif doit investir 1300 heures de travail ;
2. pour un montant de Fr. 375'000.-- le Collectif intervient pour 800 heures de travail ;
3. pour un montant de Fr. 424'000.--, il y a prise en charge totale par les entreprises.

En tenant compte de la relance du projet du centre socioculturel, les questions suivantes restent posées :

- Quelle sera la responsabilité de la commune lors de la prise en charge par le Collectif, des travaux requis tant au sujet des assurances que de l'efficacité et du suivi de la construction ?
- Le Collectif acceptera-t-il de quitter ce pavillon lorsque l'Escargot sera enfin construit ?

Pour démontrer l'importance de la demande dont nous sommes saisis, il est rappelé que, depuis plus d'un an, le Collectif attend qu'une décision susceptible de lui convenir soit enfin prise.

Rappelons, qu'après avoir espéré une petite place dans l'ancienne banque, le CASS ayant eu besoin de l'ensemble des locaux, le Collectif a dû se rabattre sur l'offre de l'Oisellerie qui, après réflexion, ne pouvait pas convenir. Un pavillon d'occasion leur fut alors proposé, mais cette offre était fallacieuse car ce bâtiment était pourri, donc intransportable.

Le Collectif a donc proposé, en juin 2002, de construire lui-même ses locaux. Or l'Inspection de la construction n'accepte pas une construction hors contrôle, d'où la demande faite à l'entreprise Lorenzini d'établir une étude et d'en garantir le suivi, en procurant au Collectif la liste des fournitures à commander et en supervisant le travail.

Ce projet est à envisager du point de vue social avec une participation maximale des jeunes et des habitants, et non comme une affaire commerciale. Dans ce contexte, nous rentrons dans le travail de proximité dont il nous a été maintes fois parlé.

Un commissaire note qu'avant 5 ans, l'Escargot ne sera pas mis à disposition. Il semblerait correct que, sur le plan social, une demande de participation du fonds de l'Etat par rapport aux besoins soit formulée.

Les membres du Collectif souhaitent un échéancier clair et prévoient de mobiliser les habitants pour 800 heures. Les travaux pourraient commencer en septembre.

Plusieurs activités se regroupent dans le Collectif :

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

- l'association pour les requérants d'asile
- la garderie
- le centre Marignac
- l'association des habitants de Lancy-Sud
- les paroisses
- l'animateur hors-mur

Toutes ces assemblées ont besoin de locaux permettant l'accueil de leurs membres.

La motivation des habitants de Lancy-Sud est importante. Témoin : l'an passé 30 jeunes et 20 adultes, la paroisse protestante et 2 écoles primaires ont participé à la construction du forum des Palettes.

Le Collectif va se constituer en association et pourra donc souscrire une assurance pour la durée des travaux.

Quant à abandonner le pavillon pour s'installer dans l'Escargot, a priori il n'y a pas d'obstacle car cela sera beaucoup plus agréable de travailler dans des locaux plus spacieux et plus confortables. Le pavillon pourrait soit être réutilisé tel quel, soit démonté et réutilisé partiellement.

Après plusieurs mises au point, les commissaires se montrent d'accord pour un vote de principe sur la variante 2 à Fr. 375'000.--, assorti d'une demande au Collectif des Palettes de nous fournir les détails de ses interventions et une planification par rapport à la réalisation de ce projet, de demander au Conseil administratif d'interpeller le Conseil d'Etat pour l'obtention d'une subvention relative à la délégation de proximité.

Ce vote est accepté par 15 oui et une abstention.

Mme MELVYN présente le sujet : L'objet que nous étudions ce soir, a déjà été traité par les Commissions des travaux et constructions, des écoles, culture et loisirs et sociale.

La proposition concerne l'implantation d'un pavillon provisoire. Au cours des réunions précédentes, le Collectif des Palettes a été auditionné. Il reste un point à clarifier :

- le Collectif des Palettes doit nous fournir le détail de ses interventions, et une planification par rapport à la réalisation du projet.

Nous ne pouvons pas recevoir une subvention du Conseil d'Etat, car la ligne budgétaire y relative a été éliminée. Un commissaire souligne que le projet d'avion est privé, il a été acheté aux USA et ne sera pas homologué en Suisse. Le hangar pour l'avion sera implanté au centre d'un quartier d'habitation. Le coût de ce hangar est compris dans le montant total de Fr. 375.000.-- et il est modeste.

En principe, ce projet sera piloté par la commune, donc il restera sa propriété. Le pavillon sera mis à la disposition des utilisateurs, une convention sera à établir, y compris pour le hangar. Lors de l'audition du Collectif des Palettes, il a été souligné que les jeunes attendent avec impatience l'occupation de ces locaux. Il ne faut pas attendre plus longtemps et éviter que les problèmes s'aggravent.

La commune ne souhaite pas être le maître d'oeuvre, elle désire remettre la somme au Collectif des Palettes, lequel dirigera les travaux. A ne pas oublier l'assurance

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

accident lors de l'utilisation de diverses machines et divers matériels par les jeunes.

Lecture du projet de délibération : 7 pour – 1 abstention.

M. SPINUCCI : J'ai une information non officielle, il n'y aurait pas de subvention sur ces travaux, étant donné qu'il s'agit de pavillon provisoire. Cela n'est pas confirmé par écrit.

M. ERETZIAN : Concernant cet objet, je tenais ce soir à rectifier quelques bavardages inutiles et malveillants tenus à mon égard. La période de la campagne électorale, comme tout le monde le sait, est la période pour certains politiques devenant caractériellement et professionnellement excités et qui en profitent pour s'assouvir en calomnies, en bassesses lancinantes, et qui contribuent à donner une image des plus négatives du milieu politique.

En ce qui me concerne, certains élus, croyant avoir l'apanage de la fibre sociale, se sont agités dans leur siège, pour dire, à qui voulait bien encore les entendre quelques instants, que j'étais totalement et fermement opposé à l'association des Palettes ainsi qu'à leurs actions.

A l'issue de 4 ans de collaboration, c'est fort bien mal connaître mes idées, mes convictions politiques, et ils ne soupçonnent même pas ma capacité d'indifférence pour leurs propos que je suis seul à assumer.

Suite à une présentation de leurs projets, parfois pas très claire, vu de l'extérieur de l'association. Après avoir étudié calmement le dossier, comment être totalement contre des personnes qui ont pour motivation, de jouer un important rôle social, d'intégration à notre société, à notre culture d'une population la plus souvent étrangère et souvent défavorisée par notre système économique.

Malgré un hangar pour la construction d'un avion, dont j'ai encore le doute, d'être plus d'intérêt privé que dans les projets de l'association, en espérant qu'il ne faudra pas voter un jour un crédit pour une piste d'envol.

Que le pavillon provisoire est hors de prix, pour une durée de vie d'environ 5 ans, d'autant plus, qu'il dépasse le budget d'investissement de Fr. 75'000.--.

Et bien, malgré tous ces points négatifs, je voterai oui, pour donner toute sa chance à cette association et à ses projets, pour qu'elle les concrétise dans les meilleures conditions, en attendant de disposer de nouveaux locaux mieux adaptés dans le futur centre socioculturel.

J'espère simplement que l'association des Palettes ne me décevra pas, afin que cela ne me fasse pas éventuellement renoncer à encourager d'autres initiatives de même ambitions sociales dans la commune, qui pourraient se créer.

M. AUGSBURGER : J'aimerais d'abord adresser une remarque à l'ancien Collectif des Palettes qui, quand il envoie une tartine de 4 pages, signée par 3 de leurs représentants, cette correspondance devrait être datée. D'autre part, quand on émet un échéancier avec un vote le 10 avril par le Conseil municipal, il serait de bon ton de vérifier ses sources d'information.

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, si nous sommes là ce soir pour discuter de locaux provisoires, c'est parce que nous avons fait une erreur en janvier ou février 2001.

Les anciens locaux de la banque, acquis par notre commune, avaient été promis par M. Chobaz au Collectif Palettes, mais ce dernier n'a pas défendu le projet, et nous avons opté pour l'installation d'un CASS dans ce bâtiment, à grands frais pour la réalisation d'un palace à plus de Fr. 1,5 million. Je suis persuadé que ce bâtiment aurait pu être aménagé pour moins de Fr. 500.000.-- pour une utilisation communautaire et qu'une solution aurait dû être trouvée dans le bâtiment Etoile Palettes pour la création d'un CASS.

Aujourd'hui, nous devons fournir une infrastructure au Collectif Palettes créé le 3 mai dernier dans sa nouvelle version.

Il est clair que je défendrai ce projet, mais avec deux bémols. Premièrement, il est regrettable, qu'une fois de plus, on nous présente un projet de construction, sans parler des frais de fonctionnement inhérents à toutes nouvelles infrastructures.

Deuxièmement, il est hors de question de noyer, dans ces travaux, la construction d'un hangar attendant, même si le montant actuellement devisé est très modeste.

En effet, ce projet de construction d'un avion est, je le répète, un projet privé, pour un avion qui ne pourra pas être homologué en Suisse et qui, paraît-il, est stocké à la voirie de Lancy ? De qui se moque-t-on ?

D'autre part, l'aspect esthétique d'un tel hangar est un affront pour les habitants du quartier, en plus des nuisances à venir. C'est un leurre que de croire au montage de cet avion par des jeunes qui ne pourront intervenir qu'au bon vouloir du constructeur-proprétaire.

De plus, nous créerions un précédent très dommageable. Comment refuser à Monsieur tout le monde, qui achète une voiture en pièces détachées, en Angleterre par exemple, de lui fournir un garage équipé afin qu'il puisse assouvir son idéal ?

Je demande donc que l'arrêté proposé soit modifié en ne tenant compte que des locaux communs pour le Collectif Palettes et qu'une solution de hangar, si elle doit être prise en charge par la commune, ce dont je doute, soit trouvée aux abords de la route des Jeunes ou du côté de la voirie municipale.

M. LANCE : Vous formulez une proposition de modification de l'arrêté.

M. AUGSBURGER : Absolument.

M. LANCE : Nous allons voter la proposition de M. Augsburg. Si j'ai bien compris, c'est d'enlever la part des coûts du hangar qui se montent sauf erreur à Fr. 15'000.--.

Proposition refusée par 8 oui – 14 non – 6 abstentions.

L'arrêté 5) est accepté par 25 oui – 1 non – 3 abstentions. (Voir Annexe).

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

- 6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 31 mars 2003 -
Rapporteur : M. Frédéric RENEVEY
COMMISSION DES FINANCES - Séance du 14 avril 2003 -
Rapporteur : Mme Carla MELVYN**
-

- a) Pont du chemin Sous-Bois -
Travaux d'élargissement et mise en conformité -
Crédit d'investissement (Fr. 174'000.--)**

=====

M. RENEVEY présente le sujet : Le pont présente 2 anomalies qui font l'objet de ces travaux. Premièrement, la géométrie du pont est désaxée par rapport au chemin qui y conduit, rendant le passage du pont difficile en voiture et, deuxièmement, l'étroitesse du pont et les places de parking à proximité augmentent les difficultés de passages. Il faut en outre permettre le passage de convois de plus gros gabarit (S.I.S., déménagements, approvisionnement en mazout, etc.).

Après explications du mandataire, il ressort que ce pont, après vérification, supporte même les 15 tonnes. Il est donc conforme sur ce point.

Les travaux s'annoncent relativement simples, soit de bétonner une surface de 2 mètres de large sur 8 mètres de long et le mandataire pense que la réalisation devrait prendre environ 3 mois.

Une question se pose toutefois. Une étude serait peut-être envisagée par le Canton concernant la renaturalisation de l'Aire, mais pour l'instant, rien n'est encore décidé. C'est une question à voir avec le Service des bois et forêts.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Mme MELVYN présente le sujet : Les commissaires ont reçu le message No 155, ainsi que le procès-verbal de la Commission des travaux et constructions du 31 mars 2003. Cette commission a accepté le crédit à l'unanimité.

Après un bref résumé par M. le Maire, les commissaires ont pris connaissance que ce pont, qui traverse l'Aire, n'est pas suffisamment large. Il y a aussi un problème de parking rendant la circulation délicate, le gabarit actuel ne permet pas le passage des poids lourds, tels que ceux des pompiers, ou pour la livraison du mazout. Il y a quelques années, lors de la construction des villas, on avait procédé à un étayage, une vérification avait été effectuée : ce pont n'a pas besoin d'être renforcé.

Après une discussion animée entre les commissaires, après lecture du projet de délibération, le vote est accepté à l'unanimité.

M. SPINUCCI (Clichés) : Voilà l'emplacement du pont. Vous trouvez ici la route du Grand-Lancy, le chemin de Sous-Bois, comme vous le voyez, il longe une propriété qui appartient à la Ville de Lancy. Il traverse l'Aire ici, et ensuite, il remonte en direction du chemin de Pré-Monnard.

Voilà une image de ce pont. Les difficultés qui ont été relevées par les rapporteurs

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

sont de deux ordres : d'abord le pont n'est pas axé sur le chemin dans sa partie après l'avoir franchi première difficulté. Deuxième difficulté, la limite de propriété se trouve à peu près, à cet endroit-là ; il arrive que, lorsque les propriétaires de ces 4 boxes garent leurs voitures, ce qu'ils ont absolument le droit de faire, puisqu'ils sont sur leurs propres propriétés, les voitures empiètent partiellement sur la voie carrossable et rendent alors la circulation des voitures d'un certain gabarit, caravane, mobil-home ou véhicule d'intervention, absolument impossible.

Le projet consiste à élargir le pont pour qu'on vienne buter contre cet angle, et ensuite, le pont lui-même se trouvera axé sur le chemin.

Vous avez ici le pont dans son gabarit actuel et l'élargissement qui est proposé, en hachuré ici. Voilà le pont actuel et l'élargissement projeté.

L'arrêté 6a) est accepté par 29 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

**b) Immeubles locatifs communaux -
Panneaux solaires production d'eau chaude sur les bâtiments
suivants : 2-4-6-8, place des Ormeaux / 2, chemin des Pâquerettes /
25, route de Chancy / 9-11-15-17, groupe des Recluses
Crédits d'investissements (Fr. 155'000.-- et Fr. 115'000.--)**

=====

M. RENEVEY présente le sujet : M. Spinucci rappelle, qu'après le vote du crédit de rénovation des immeubles, un 2ème crédit avait été voté pour la mise en place de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire.

Suite à la motion votée par le Conseil municipal d'installer des panneaux solaires dans tous les immeubles communaux de plus de 40 locataires, l'étude est faite et fera l'objet d'une présentation ultérieure.

Dans le cas de ces immeubles, le Conseil administratif aimerait anticiper, compte tenu de leur exposition favorable au soleil. On attend 1 ou 2 ans d'exploitation pour connaître le retour sur l'économie d'énergie espérée.

La durée de vie des capteurs est d'environ 15 à 20 ans.

L'arrêté est accepté par 7 pour et 1 abstention pour les 2 groupes d'immeubles.

Mme MELVYN présente le sujet : Les commissaires ont reçu les messages relatifs. Les crédits ont aussi été examinés par la Commission des travaux et constructions du 31 mars 2003. Ces immeubles sont actuellement en rénovation. Une motion avait été acceptée par le Conseil municipal pour l'installation de panneaux solaires dans tous les immeubles communaux de plus de 40 locataires.

L'installation des panneaux solaires devrait pouvoir réduire de 25 % sur l'année l'énergie dont on a besoin pour l'eau chaude sanitaire. Un suivi de ces travaux sera fait, mais il faut attendre un ou deux ans pour faire une comparaison. Le retour de l'investissement devrait intervenir d'ici 10 à 15 ans.

Les deux arrêtés sont acceptés à l'unanimité.

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

M. SPINUCCI (Clichés) : Pour situer ces deux immeubles, vous avez le premier qui touche la route de Chancy, la place des Ormeaux et le chemin des Pâquerettes. Le deuxième est à l'intérieur de la parcelle que vous connaissez.

Il y a une année, nous avons mis en service des panneaux solaires sur le 8-10-12 de l'avenue du Petit-Lancy, cette installation s'est faite totalement à la satisfaction des installateurs et du maître d'œuvre, donc de la Ville de Lancy, elle fonctionne parfaitement bien. Quand on dit qu'il faut attendre un ou deux ans pour connaître le retour en investissement, on parle donc de cet immeuble-ci.

Pourquoi uniquement ces deux immeubles, et non pas les autres ? Les deux petits parce qu'ils ne remplissent pas le critère de 40 habitants permanents, et celui-ci ne remplit pas le critère d'exposition. Vous voyez bien qu'il est orienté Nord-Sud, contrairement aux deux autres, donc une exposition qui n'est pas du tout favorable à l'énergie solaire.

Les arrêtés 6b) sont acceptés à l'unanimité. (Voir Annexes).

c) Divers

=====

M. RENEVEY présente le sujet : Le Conseil administratif, vu l'ampleur du nombre de tags et de graffitis, a décidé de confier le travail de nettoyage à une entreprise privée. Cette dernière sera chargée de les éliminer dans les 24 heures, au plus tard dans les 48 heures. Cette entreprise sera équipée d'une camionnette aux armoiries de la Commune. Ce mandat concerne tous les immeubles du patrimoine administratif, les panneaux d'affichage, etc.

Un commissaire explique que plusieurs personnes habitant La Florimontaine se plaignent de la hauteur de certains trottoirs, situés aux passages pour piétons du quartier.

Une étude est en cours concernant la modération de trafic dans le quartier de l'avenue du Petit-Lancy.

**7. COMMISSION SOCIALE – Séance du 27 mars 2003 -
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA****a) « Le Maillon manquant » - Audition de Mme Jeanrenaud Dokic,
inspectrice d'école dans le canton de Genève**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Dans le cadre de la motion dite du « Maillon manquant », la commission auditionne Mme Jeanrenaud-Dokic, inspectrice des écoles de Meyrin.

En poste depuis 20 ans dans la commune de Meyrin, commune qui compte presque autant d'enfants scolarisés que celle de Lancy, Mme Jeanrenaud a dû faire face à une

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

évolution des réalités telles, qu'elle a réalisé que seule, elle ne pouvait faire face et accomplir sa tâche, c'est-à-dire scolariser et mener à bien les apprentissages essentiels, tant les questions psychologiques, médicales et sociales occupaient de place. Elle a donc résolu de faire appel à différents partenaires : outre les enseignants, la commune, la Protection de la jeunesse, des psychologues, des infirmières et des assistants sociaux. Tous étant liés de par leurs fonctions, au secret de fonction.

Dans un premier temps, il s'est agi de faire connaissance, de dresser l'inventaire des compétences et de préciser le mandat de chacun. Le groupe ainsi constitué, fort d'une quarantaine de personnes, se réunit maintenant chaque mois. Chacun semble trouver son compte dans ce type de travail. Dans l'ordre du jour des séances, figure toujours un élément d'actualité. Elle relève que la notion d'urgence n'est pas identique pour chacun.

Les situations sont présentées de manière anonyme, discutées par tous et des décisions sont prises. Le groupe n'œuvre jamais à l'insu des parents, les décisions prises le sont en toute clarté, souvent négociées avec les parents.

La question centrale de ce dispositif reste la mission première de l'enseignement : pouvoir amener les enfants à apprendre dans de bonnes conditions, dans le respect de chacun et le respect des différences. La démarche demande beaucoup de temps et les souffrances rencontrées sont souvent très grandes.

En cas de maltraitance constatée, sur appel des enseignants, dans la demi-heure, une infirmière scolaire est dépêchée et un constat réalisé. Mme Jeanrenaud rappelle que la dénonciation de maltraitance, tant physique que morale, est un devoir pour chacun.

Le suivi des dossiers, lors d'un changement d'école, est facilité par le travail commun des enseignants et les relations entre chaque service. Depuis peu, les jardins d'enfants sont intégrés dans le réseau, à leur entière satisfaction. Cela contribue à renforcer la bonne connaissance des enfants et du terrain, bonne connaissance nécessaire à un fonctionnement efficace du réseau. Celui-ci se justifie, aux yeux de Mme Jeanrenaud, pleinement au niveau du primaire, les comportements incivils et à problèmes s'étant déplacés vers ces classes d'âges. Le Cycle d'orientation, quant à lui, dispose déjà d'un encadrement médical, psychologique et social important que ne connaît pas le primaire.

Le réseau meyrinois ne possède pas de statuts et sa composition est liée aux différents intervenants qui y travaillent.

L'engagement personnel et la très bonne connaissance du terrain de Mme Jeanrenaud sont relevés. Cela semble contribuer largement à la réussite du réseau de Meyrin.

b) Divers

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : *Billets du Servette carré Ville de Lancy* - Quand un mode d'attribution sera arrêté, l'information sera diffusée par le Lancéen. Actuellement, ils sont mis à disposition des clubs sportifs principalement et aussi par voie d'Internet.

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

Groupe de proximité des Palettes - Un de nos représentants se propose de faire le point lors d'une prochaine commission.

Crèche du Plateau - 3 groupes de travail ont été constitués :

- l'un concerne l'engagement du personnel
- un autre pour sélectionner les enfants bénéficiaires
- un troisième s'occupe du suivi des travaux

Une directrice a d'ores et déjà été engagée, des annonces paraîtront pour le recrutement du personnel.

Sur les 60 places de la crèche, 27 sont réservées pour Procter & Gamble qui s'engage à verser, d'ici au mois de juin, la somme de Fr. 300'000.--, puis Fr. 35'000.-- par année, pendant 10 ans, et l'équivalent de Fr. 10'000.-- en nature. En cas de départ anticipé de Procter & Gamble, il est relevé que cet accord tomberait.

**8. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 3 avril 2003 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS****Rencontre avec le comité du Lancy-Basket**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : La Commission a reçu deux représentants de ce club en pleine progression soit : MM. Jean-Luc Maechler, Président et Franco Magistris, responsable technique. Le Président étant nouveau dans ce milieu, c'est le responsable technique qui a fait un exposé complet, tout en remettant à chaque commissaire une brochure résumant les activités du club. La séance se résume comme suit.

Fondé en 1972, ce club qui était féminin est devenu mixte en 1992. Depuis 2000, les juniors féminines sont intégrées dans une équipe commune avec le club de Meyrin qui a obtenu sa promotion en ligue nationale B.

D'autres succès et classements très honorables sont à mettre à l'actif des différentes catégories benjamines et cadettes avec des titres cantonaux ainsi que des qualifications pour les Championnats suisses.

Une école de basket a été créée pour les garçons mais, pour des raisons de structure, il n'est pas possible de travailler avec les filles et la collaboration avec d'autres clubs pour des échanges est nécessaire.

Le club compte actuellement entre 130 et 140 membres âgés de 5 à 18 ans. Il possède un site Internet (www.lancybasket.ch), régulièrement mis à jour par un retraité passionné.

Le club remercie la commune pour la transformation de la salle de l'école des Palettes. Il espère que les autorités mettront à leur disposition la nouvelle salle omnisports du Petit-Lancy et il interpellera les autorités à ce sujet. La dispersion des locaux (7 endroits différents) est un des problèmes rencontré par club sportif.

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

Concernant les besoins, et pour obtenir des résultats, il faut des entraîneurs semi-professionnels car il est difficile d'avoir des bénévoles. D'autre part, l'équipe fanion a aussi un coût, et le budget total du club s'élève à Fr. 66'000.-- avec une subvention communale de Fr. 20'000.--.

La perte d'un sponsor est le fait que ce sport porte peu, et n'est pas beaucoup relaté dans les médias, ce qui donne des soucis aux dirigeants car le club a de la peine à boucler les comptes.

Le club a essayé de limiter les frais de déplacements, soit en louant des bus ou en bénéficiant de l'accompagnement des parents. Une demande est faite pour savoir si le mini-bus de la commune pouvait être mis à leur disposition, comme ce fut le cas auparavant.

Un projet intéressant est en préparation par le club soit : l'organisation, en 2004, des qualifications et finales du Championnat suisse des filles à Lancy. Cette manifestation se déroulerait sur deux week-ends, et réunirait 300 à 400 participantes de 24 équipes en provenance de la Suisse Romande et du Tessin.

Aux différentes questions des commissaires, il est répondu comme suit. Les cotisations s'élèvent entre Fr. 130.-- et Fr. 200.-- par an. Les membres paient leur licence.

Comme mentionné, des équipes de jeunes participent à différents Championnats suisses. Il y a des déplacements jusqu'au Tessin. Malgré une participation des parents, le coût total pour l'année dernière s'est élevé à Fr. 13'000.--.

L'équipe féminine de Lancy-Meyrin s'entraîne aux Palettes mais les 3/4 du budget sont couverts par Meyrin. Le 80 % des joueuses provient de Lancy et le comité est formé des membres des deux communes.

Le club a organisé des manifestations pour dégager quelques liquidités et il cherche des solutions, par exemple, avec une participation à la fête des écoles.

Des stages sont organisés pour les jeunes et souvent auto-financés par le biais de vente de pâtisseries.

En conclusion, la Commission a compris que le club sollicite l'utilisation régulière de la future salle omnisports du Petit-Lancy, ainsi qu'une subvention supplémentaire. A la question de savoir quel pourrait être ce montant, il est répondu à la Commission, qu'après un calcul, il manquera environ Fr. 10'000.-- au club et une participation de quelques milliers de francs de la part de notre commune serait la bienvenue.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. PAGE : J'aurais 2 questions et une proposition. Auparavant je dois faire une mise au point.

Lors de la séance de notre Conseil, le 10 avril dernier, mon collègue Jean-Pierre Pasquier est intervenu à propos du tout-ménage distribué par notre Conseil

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

administratif au sujet du Parc Navazza. Dans la réponse qu'il lui a adressée, M. Spinucci a déclaré : *"On voit que M. Pasquier est téléguidé par M. Page"*. Je dois réagir à cette affirmation fantaisiste. Le 10 avril dernier, je me trouvais à quelques 700 km de Lancy. Je n'ai pris connaissance du papier du Conseil administratif que le 16 avril. Je ne pouvais donc pas téléguidé mon collègue Pasquier.

D'ailleurs, vouloir faire de la politique en téléguidant ses collègues est une idée complètement étrangère aux principes de liberté et de démocratie de notre pays, principes auxquels les élus Libéraux de ce Conseil sont profondément attachés.

J'en viens à mes questions. Le tout-ménage du Conseil administratif reprenait les déclarations qui nous sont faites au sujet de l'aménagement du Parc Navazza, soit : nécessité de trouver un lieu pour la fête des promotions et celle du 1er Août. Il y est précisé qu'il s'agit de célébrer 2 à 3 fêtes communales par année. On précise encore que l'étude a été présentée aux associations et aux quartiers concernés. En effet, le 13 janvier 2003, M. Spinucci a développé, aux habitants de ces quartiers, les arguments que je viens de citer.

Lors de la séance du Conseil municipal du 10 avril, M. Chobaz a également répondu à M. Pasquier. M. Chobaz, responsable de nos écoles et de la culture à Lancy a déclaré notamment : *".. je ne m'accroche pas à la Fête des écoles "* ; il a ajouté : *"...Je me dis que, pour les 50 ou les 100 ans qui suivent, conserver en plein cœur de Lancy un endroit où on puisse convier la population, quelle que soit la manifestation organisée, c'est une chance que nous devons saisir "*. M. Chobaz conclut : *" On peut bien sûr parler de la Fête des écoles, mais cela me paraît anecdotique par rapport à l'enjeu de cet aménagement local "*.

En fait, M. Chobaz nous dit que la Fête des écoles n'est pas prioritaire, et que Navazza doit pouvoir servir pour toutes sortes de manifestations, ce sont naturellement plus de 2 à 3 manifestations par année.

Je constate que ces déclarations sont en contradiction avec ce qui nous est expliqué depuis des mois et même des années. Les déclarations de M. Chobaz sont aussi en contradiction avec celles faites le 13 janvier aux habitants des quartiers voisins de Navazza. Plus grave encore, les déclarations de M. Chobaz contredisent ce qui est écrit dans le tout-ménage adressé à l'ensemble de la population lancéenne.

Mes questions au Conseil administratif : comment explique-t-il ces contradictions ? Quelles sont ses véritables intentions au sujet du Parc Navazza ?

Ma proposition ou plutôt ma demande : Le Conseil administratif voudra bien répondre, non seulement aux membres du Conseil municipal, mais à toute la population. Je lui demande en conséquence de répondre aux 2 questions posées à travers un nouveau tout-ménage.

Je remercie M. le Maire Spinucci et Messieurs les Conseillers administratifs Föllmi et Chobaz, ainsi que notre administration, de distribuer encore cette semaine, mais au plus tard la semaine prochaine, le tout-ménage informant réellement notre population.

M. CAVALERI : Je reviendrai sur l'affichage électoral. Au nom du groupe Socialiste, je reviens sur les incidents qui se sont produits lors de la campagne pour l'élection du Conseil administratif. Certes, nous relevons un net progrès par rapport à l'affichage

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

sauvage, mais nous déplorons les opérations, quelque peu puérides, de collages inopportuns sur certaines de nos affiches, qui relèvent de procédés indignes de notre démocratie. Toutefois, nous ne tenons pas à dramatiser ces incidents, et nous nous limitons à les dénoncer publiquement à cette séance du Conseil municipal, quand bien même, la demande de remettre nos affiches en état soit restée lettre morte.

En revanche, cette affaire a révélé, à notre grande surprise, que les mandataires de l'affiche, collée sur le visage de notre candidat, étaient des personnes dont nous estimons la qualité du travail dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Il va de soi que nous ne les tenons pas pour responsables des incidents cités.

Nous nous interrogeons toutefois sur l'opportunité de leur initiative de soutenir directement des candidats à une élection municipale. Bien sûr, tout citoyen est libre d'exercer ses droits démocratiques, mais nous pensons aussi que d'autres considérations devraient être prises en compte, à commencer par le fair-play et les incidences relationnelles ultérieures que peut entraîner la manifestation publique de ses préférences politiques lors de l'élection d'un Conseiller administratif.

Cela étant, nous ne souhaitons pas que des procédures administratives soient ouvertes à l'égard des personnes concernées, compte tenu de l'estime que nous leur portons et de la gratitude que nous leur devons pour l'excellence de leur travail. Il nous semble toutefois indispensable d'ouvrir la discussion au sein de l'instance compétente, vraisemblablement la Commission de l'administration et information, afin que, dans l'avenir, soit évitée la situation de malaise dans laquelle nous nous trouvons ce soir.

M. AUGSBURGER : Je suis obligé de répondre très succinctement à M. Cavaleri. J'ai déjà répondu à une nouvelle Conseillère municipale des Verts qui m'a écrit dans le même sens. J'assume entièrement mon droit d'avoir mon nom, en tant que dépositaire, sur les affiches. Je ne les ai certainement pas toutes collées moi-même, mais j'assume l'entière responsabilité de ces faits.

En ce qui concerne les petites accusations sous-jacentes, j'aimerais tout de même rappeler, qu'en 2001, Mme Boussina, employée de la Commune, avait son nom dans tous les journaux, sur une liste intitulée « les personnalités suivantes vous invitent à voter Laurent Moutinot ». Le Conseil administratif trouvait cette démarche tout à fait normale. Cela a été protocolé dans un procès-verbal du mois de novembre 2001.

J'ai d'autres remarques éventuelles à faire, comme vous avez dit qu'on en parlerait en commission, je ne veux pas les faire devant notre Conseil. Enfin, je pense que la démocratie et l'honnêteté des gens, que vous essayez d'incriminer, n'est pas à mettre en cause.

J'ai de grandes craintes par rapport à la gestion financière du Stade de Genève. Quand M. Chobaz se fait fort d'avoir obtenu Fr. 3 millions supplémentaires de prêt sans intérêts par la Ville de Lancy à la Fondation de ce Stade, il ne nous a pas communiqué le montant des travaux impayés aux différentes entreprises, oeuvrant pour la réalisation de cet ouvrage, qui paraît-il est de plus de Fr. 8 millions, si mes sources d'informations sont bonnes.

Pour l'exploitation, j'ai les mêmes craintes. Les invitations au match d'inauguration Suisse-Italie envoyées par M. Hediger ont coûté plus Fr. de 10'000.-- de frais d'envois

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

recommandés pour les billets de chaque participant ayant répondu à cette invitation, alors qu'il avait été dit que ces billets devaient être retirés aux caisses le soir du match.

De plus, pour cette inauguration, un programme publicitaire a été mis en place avec une maison basée à Saint-Gall, en sollicitant toutes les entreprises ayant œuvré pour le stade.

A titre d'information, une annonce publicitaire d'un format inférieur à celui d'une carte postale coûtait Fr. 4'000.-- !

Pour des raisons que je ne connais pas, ce programme n'a pu être distribué pour cette manifestation, et certains annonceurs ont entendu qu'il serait diffusé lors du concert de Johnny Halliday. Inutile de vous préciser que l'impact n'est plus du tout le même, et que de nombreux annonceurs ne régleront pas les factures de ces publicités, d'où un important manque à gagner.

J'aimerais encore savoir qui paye les frais de garde de la quinzaine de pompiers Lancéens qui sont mis en place pour la sécurité des lieux lors de chaque manifestation.

M. RICHERT : Cela va durer 10 secondes, simplement pour vous dire que le groupe des Verts soutient de tout cœur les remarques qui ont été faites par M. Cavaleri, du groupe Socialiste. J'aurai mon petit mot personnel à dire, c'est un adjectif, même pas abracadabrant, c'est « clochemerlesque », c'est tout.

Maintenant concernant les billets du Servette, Mme Jelk-Peila nous a dit que cela n'était pas encore au point. Mais je crois avoir lu dans le Lancéen, qu'il suffisait de se rendre 3 jours avant le match, auprès de la Mairie, pour retirer des billets gratuits.

M. ERETZIAN : Je viens d'entendre les Verts, mon collègue Socialiste, je ne sais pas, mais comme par hasard, ils oublient de dire qu'il y a eu une petite vengeance, que deux affiches de l'Entente ont été sprayées totalement sur l'ensemble de la Commune, en une seule nuit, donc ils ne sont pas à plaindre non plus.

M. LANCE : Simplement sur ce sujet, comme l'a proposé M. Cavaleri, j'aimerais qu'on le reprenne en Commission, et non pas ici-même, en débat public.

M. FAVRE : Oui, j'aimerais revenir sur le sujet qui a été évoqué par M. Cavaleri. En tant que Président du parti Démocrate-chrétien, avec Gilles, Président du parti Radical, c'est nous qui avons eu l'idée de faire cette liste No 5, il y avait aussi une liste de traverse à Gauche, donc c'était une bonne guerre. Effectivement, s'il n'y avait pas eu tous ces drames, ces tags, etc. personne ne serait allé voir qui était sur cette liste. On n'aurait jamais su que deux personnes, importantes de la Commune, avaient signé cette liste. Comme ce sont nos militants de base qui ont été passablement heurtés par le fait qu'il y avait 4 affiches, alors qu'il y avait un emplacement pour chacun qui ont été déposées. On ne va pas faire l'historique de cet affichage. Cela m'a violemment choqué quand, le premier jour, nous avons posé nos affiches, une affiche d'un autre candidat a été déchirée, à proximité du domicile du candidat Socialiste. Il a été violemment insulté sur cette affiche. Donc, on peut en parler pendant 10 ans, je crois que ce n'est plus la peine, tous les 4 ans, c'est le même cirque, donc on s'habitue.

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

Par contre, ce que j'ai retenu du discours de M. Cavaleri, et je l'en félicite. Il a bien dit qu'il n'en tiendrait pas rigueur aux deux personnes de la Commune, j'espère que cette affaire va en rester là, et que ce sera de même également pour l'employé de la Commune qui a fait l'affichage et piquetage de M. Chobaz. Je crois que cela en restera là le problème d'affichage, mais surtout, on se sent responsables, on ne voudrait pas que cela nuise à la carrière de deux personnes sur la Commune. La signature de ces deux personnes a été demandée dans un café, il nous manquait des signatures, on a fait cela à la bonne franquette. Il n'y a vraiment pas de volonté politique d'engagement, et je suis vraiment navré d'en arriver là.

Ma dernière remarque, nos affiches ont été taguées, comme l'a dit M. Eretzian, vous, vous avez laissé 3 semaines vos affiches dans un état déplorable traîner sur la Commune. Vous auriez tout de même pu vous donner de la peine de les ôter, nous on vous les aurait collées, et on les aurait payées aussi.

M. PASQUIER : Je souhaiterais que le Conseil administratif puisse orienter ce Conseil municipal, ou la Commission de la sécurité, concernant le G8, étant donné que les manifestants, qui vont venir de toute l'Europe, descendront du train à la gare de Lancy-Pont-Rouge. Je voudrais connaître quelles sont les infrastructures qui seront mises à disposition à Lancy.

M. SPINUCCI : Une remarque concernant les propos de M. Page. Vous avez dit que vous n'étiez pas là le 10 avril, est-ce bien exact ?

M. PAGE : Oui M. le Maire.

M. SPINUCCI : Vous avez fait état d'un procès-verbal, ou d'un rapport, je ne sais pas de quoi vous parlez.

M. PAGE : J'ai fait état de propos tenus dans une séance publique ouverte à la presse.

M. SPINUCCI : Vous avez lu un papier. Vous les avez relevés de quel document ces propos ?

M. PAGE : D'aucun document secret. Le procès-verbal qui nous a été remis lors du dernier Bureau.

M. SPINUCCI : Comme vous êtes à cheval sur les principes M. Page, je vous rappellerai que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal, sont confidentiels. Nous-mêmes, nous ne l'avons pas encore lu parce que nous ne l'avons pas reçu, et que vous n'avez pas à en faire état, avant que ce procès-verbal soit accepté par ce Conseil. Jusque là, il reste strictement confidentiel.

D'ailleurs, vous avez émis des propos que nous aurions peut-être envie de corriger, mais puisque nous ne l'avons pas lu, nous ne pouvons pas le faire.

M. PAGE : Nous étions au Bureau ensemble et il a été distribué au Bureau, et ces déclarations étaient publiques.

M. SPINUCCI : Ce n'est que ce Conseil qui doit accepter les procès-verbaux.

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

M. CHOBASZ : Je vais parler du fond M. Page. Effectivement, je crois que si M. Page s'étonne de nos propos ou y voit des divergences, c'est parce qu'il veut bien y voir des divergences.

Si vous m'écoutez, j'espère que vous comprendrez qu'il y a un problème à court terme et qui est réel. Nous organisons à Lancy chaque année une Fête des écoles; elle aura lieu en 2003 à Marignac. En 2004, elle ne pourra pas avoir lieu sous cette forme-là, si nous n'avons pas, sur Lancy, un emplacement que nous puissions utiliser. Dans ce contexte-là, le fait de mentionner la Fête des écoles correspond parfaitement à la réalité, correspond parfaitement aux intentions du Conseil administratif et, en tous les cas, d'une grande majorité de Conseillers municipaux.

Par rapport à mes propos, je me suis inscrit dans une perspective à long terme, à savoir, vous avez d'ailleurs cité le chiffre, une perspective de 50 ans. Alors, je ne sais pas si, dans 50 ans, la Fête des écoles qui aura lieu en 2003 ou 2004, aura encore lieu en 2053. Ce que je souhaitais ainsi dire, c'est que, même si je fais abstraction de cette Fête des écoles, je considérerais dans une réflexion à long terme, comme regrettable que Lancy se prive du seul endroit où nous puissions réunir une partie importante de la population.

Vous connaissez Lancy comme moi, M. Page, et ce que je vous dis là, compte tenu de la localisation de cet emplacement, c'est que j'y vois une chance unique de préserver l'avenir. Cela n'est pas en contradiction avec les propos précédents visant à dire en 2004, en 2005, nous souhaitons organiser telle ou telle autre manifestation. Peut-être que nos successeurs, M. Page, auront d'autres idées, peut-être que l'évolution du quartier aussi nous imposera, ou l'évolution de la vie sociale, d'autres types de manifestations, d'autres formes de réunions que celles que nous connaissons maintenant. Dans ce contexte-là, encore une fois, je pensais intelligent, et je le pense toujours d'ailleurs, de préserver un lieu où nous puissions nous réunir aujourd'hui comme précédemment, sous forme de Landsgemeinde. Je pense qu'un lieu de fêtes doit être un lieu où les gens puissent se rencontrer; dans une ville de 27'000 habitants, cela me paraît une chose essentielle à préserver et c'est dans ce contexte-là que je me suis exprimé.

Cela étant, je ne pense pas qu'il soit nécessaire, compte tenu de ce que je viens de vous dire, de démentir une information, puisqu'il n'y a pas pour moi d'information contradictoire à démentir; d'autre part, je n'entends pas démentir une information qui n'a pas été rendue publique, puisque vous faites état de propos qui ont été tenus dans un procès-verbal qui n'a pas été adopté.

M. PAGE : Je ne veux pas faire ici le débat de cette affaire de Navazza, mais on en parlera certainement le 22 mai, ce n'est pas mon intention. Je constate simplement que ces propos sont en contradiction avec le citoyen. Avec ce tout-ménage, le citoyen ne comprend pas que dans 5 ans, 10 ans, ou 20 ans, etc., on a dit dans les 5 ans, ça peut déjà être demain. Donc, il y a une contradiction, et je demande simplement que le Conseil administratif explique cette contradiction.

M. CHOBASZ : Il n'y aura pas d'autre réponse que celle que je vous ai déjà donnée.

M. PAGE : Je m'y attendais.

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

M. FOLLMY : Une réponse à M. Pasquier à propos du G8. Je lui donnerai la réponse le 22 mai prochain.

10. QUESTIONS DU PUBLIC

M. BADET : Mon intervention concerne la piscine du Grand-Lancy. En effet, dans 11 jours, celle-ci va ouvrir ses portes à la population lancéenne, et naturellement, à tous les frontaliers. Il y a encore peu de temps, je crois que cela fait 3 ans, cette ouverture se faisait avec une gratuité de toutes les entrées. Vous avez cessé cette gratuité, je ne sais pas pour quelle raison. Serait-il possible de réinstaurer cette gratuité pour l'ouverture de la piscine ? A mon avis, cela peut faire l'histoire d'une fête, et démontrer à tous nos amis lancéens, et autres habitants du canton, cette ouverture. Sachez encore que toutes les autres piscines vont ouvrir ce week-end, et c'est aussi une idée, une semaine après, de pouvoir dire : Lancy, nous avons ouvert, et nous vous offrons cette entrée.

M. MISEREZ : Au nom du Collectif Palettes, j'aimerais sincèrement remercier le Conseil municipal pour le vote de ce soir, qui donne, au Collectif Palettes, un instrument d'animation important. Vous inaugurez certainement une étape intermédiaire qui conduira naturellement à l'Escargot.

Je peux vous dire aussi, qu'avec le Collectif Palettes, vous trouverez un groupe uni, compétent et dynamique, qui animera ce quartier. Il sera attentif, surtout à promouvoir l'harmonie entre les générations, et à mettre en valeur toute la richesse culturelle et multiculturelle qui est présente aux Palettes.

Sincère merci à tous.

M. LANCE : Un merci particulier à M. Miserez qui a accompli un travail formidable pendant 30 ans, puisque comme vous le savez, il quittera notre Commune, pour aller habiter dans le Jura.

M. CHOBAS : Une réponse à M. Badet. Effectivement, il y a quelques années, j'avais instauré une gratuité pour le week-end d'ouverture; cette année, j'y ai renoncé sur demande et après discussion avec les responsables de la piscine, considérant que cette gratuité à l'ouverture attirait un certain nombre de visiteurs qui n'étaient pas forcément les bienvenus ou désirables. En résumé, c'est pour des raisons de sécurité que je l'ai fait. Je souhaite aussi dire que, compte tenu du nombre d'abonnements vendus, les fidèles de la piscine achètent de toute façon leur abonnement et le fait de leur offrir la gratuité pour l'ouverture n'était pas un avantage considérable.

Dans ce contexte-là, je peux tout à fait rediscuter de cette décision avec lui ultérieurement. C'est une décision qui a été prise pour cette année.

M. FOLLMY : Je voulais encore vous donner une information que je n'ai pas pu faire en début de séance. Je vous confirme qu'il y aura une séance publique organisée jeudi

Séance ordinaire supplémentaire du 6 mai 2003

prochain, le 15 mai à 18.30 heures, à la salle communale du Grand-Lancy. A cette occasion, il sera présenté les premiers éléments du plan de site du Grand-Lancy Village, zone Sud.

Cette séance est ouverte à tout public, vous y êtes cordialement invités. Vous ne recevrez pas forcément une invitation personnelle, mais sachez que cette séance est ouverte à tout le monde.

M. LANCE : Je lève cette séance en vous remerciant de votre participation, en remerciant le public, et en vous donnant rendez-vous le 22 mai, pour la dernière séance de la législature, et en vous invitant à la cave pour boire un verre.

La séance est levée à 21 heures 10.

La Vice-présidente :

Annick BOUNOUS

Le Président :

François LANCE